



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

# PLAN DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS

VISÉ par le PRSNT,  
pour document annexé à son arrêté de M. Jean  
LONG-LESAUVAIE, le 29-09-1998-1998  
LE PRSNT,



## SEPTMONTCEL

4 Plan de zonage des Risques au 1/5000

Fév.1996

Service Urbanisme Habitat et Construction / Etudes Générales

LEGENDE	
<b>ZONE 1</b>	Secteur de risque majeur, toute construction interdite.
<b>ZONE 2</b>	Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
<b>ZONE 3</b>	Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

